COMMUNE
Yvorne

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré
Consultation publique

En application de l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la Municipalité d'Yvorne soumet à la consultation publique, du 5 novembre au 4 décembre 2026, l'abattage des arbres suivants :

Adresse :	Lac Vernay 1
Parcelle n^{o} :	15, 78
Coordonnées nationales :	2'561'458 / 1'132'901 - 2'561'595 / 1'132'916
Propriétaire(s) :	Aeppli Fritz
Objet(s) concerné(s) :	sapin, circonférence 220 cm chamaecyparis (faux-cyprès), circonférence 62 cm
Motifs :	risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
Plantation(s) compensatoire(s) projetée(s) par le propriétaire :	houx, circonférence 25 cm rhododendron, circonférence 12 cm

La Municipalité exigera des plantations compensatoires présentant une valeur d'essence équivalente à celle des arbres abattus.

Le dossier complet peut être consulté au Bureau technique, La Grappe 2, 1853 Yvorne, durant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

Yvorne, le 4 novembre 2026

LA MUNICIPALITÉ